

CIRCULAIRE DES OFFICIELS



NATATION SYNCHRONISEE

2009

CIRCULAIRE DES OFFICIELS

SOMMAIRE

I -	INTRODUCTION / NIVEAU D'EQUIVALENCES	page 4
II -	NOTIONS IMPORTANTES	page 5
	1 - Principes généraux	page 5
	2 - Objectifs	page 5
	3 - Modalités	page 5
	4 - Notation par niveau dans le socle	page 5
	Niveau Acquisition	page 6
	Niveau Développement	page 7
	Niveau Formation	page 7
	5 - Composition des jurys	page 7
III -	ORGANISATION GENERALE	page 8
IV -	CONDITION ET MODALITE D'ORGANISATION	page 10
V -	JEUNE OFFICIEL « JO » et OFFICIEL « D »	page 11
	A - Conditions d'inscription	page 11
	B - Niveau d'intervention	page 11
	C - Fonctions	page 11
	D - Instance d'habilitation	page 11
	E - Contenu de la Formation	page 11
	F - Conditions d'attribution	page 11
VI -	OFFICIEL « C »	page 12
	A - Conditions d'inscription	page 12
	B - Niveau d'intervention	page 12
	C - Fonctions	page 12
	D - Instance d'habilitation	page 12
	E - Contenu de la Formation	page 12
	F - Conditions d'attribution	page 13
VII -	OFFICIEL « B »	page 14
	A - Conditions d'inscription	page 14
	B - Niveau d'intervention	page 14
	C - Fonctions	page 14
	D - Instance d'habilitation	page 14
	E - Contenu de la Formation	page 14
	F - Conditions d'attribution	page 15
VIII -	OFFICIEL « A »	page 16
	A - Conditions d'inscription	page 16
	B - Niveau d'intervention	page 16
	C - Fonctions	page 16
	D - Instance d'habilitation	page 16
	E - Contenu de la Formation	page 16
	F - Conditions d'attribution	page 17

IX -	OFFICIEL « AI » F.F.N. Niveau International	page 18
	A - Conditions d'inscription	page 18
	B - Niveau d'intervention	page 18
	C - Fonctions	page 18
	D - Instance d'habilitation	page 18
	E - Contenu de la Formation	page 18
	F - Conditions d'attribution	page 18
X -	VALIDATION	page 19
XI -	MAINTIEN DANS LES CATEGORIES D'OFFICIELS	page 20
XII -	REINTEGRATION	page 20
XIII -	ORGANISATION PRATIQUE	page 21
	ANNEXES : -Fiches d'inscription	pages 22 et 23
	-Fiches de présence	pages 24 et 25

I – INTRODUCTION

UNE CIRCULAIRE DEFINITIVE SERA EDITEE A L'ISSUE DES NOUVEAUX REGLEMENTS F.I.N.A (4^{ème} TRIMESTRE 2009) APRES VALIDATION DE LA COMMISSION JUGES ET ARBITRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE NATATION.

Equivalences - Niveaux minimum d'Officiels et évaluateurs dans le programme 2009-2012

Pass'compétition	<u>EVALUATEUR</u> : D sous condition d'être ENF 3* et tout autre officiel sous condition d'être ENF3*	<u>ASSISTANT EVALUATEUR</u> : JO sous condition d'être ENF3
-------------------------	--	--

	Cycle 1	Cycle 2	
	Acquisition	Développement	Formation
	C ayant validé l'écrit du B	B	B
Variation de Danse	JO et/ou D et/ou DE* danse BF3* 6 juges minimum	D et/ou DE* danse BF3* 6 juges minimum	C et/ou DE* danse BF3* 6 juges minimum
Propulsion	JO et/ou D et/ou BF3* 6 juges minimum	D et/ou BF3* pour la Propulsion Technique C et/ou BF4* pour la Propulsion Ballet 6 juges minimum	C et/ou BF4* 6 juges minimum
Technique	JO et/ou D et/ou BF3* 6 juges minimum	D et/ou BF3* 6 juges minimum	C et/ou BF4* 6 juges minimum
Improvisation	validé par le juge-arbitre C 2 experts validant minimum	validé par le juge arbitre B 2 experts validant minimum	validé par le juge arbitre B 2 experts validant minimum
Ballet	C et/ou BF4* 7 juges	C et/ou BF4* 7 juges	C et/ou BF4* 7 juges

*DE Diplôme d'Etat

*BF Brevet Fédéral

*ENF Ecole de Natation française

	Juge Arbitre	Technique	Ballet
Regroupement régionaux, compétitions préparatoires	B	C	B
Journées techniques d'hiver, Programme performance, N3	A	B	B
Tournoi de qualification	A	A	A
Championnats nationaux	A	A	A
Championnats élites	A	A	A

II – NOTIONS IMPORTANTES

1. Principes généraux

- La qualité du jugement garantit la qualité du niveau d'acquisitions des nageuses en relation avec les exigences établies.
- La pertinence du jugement est un maillon essentiel à la cohérence du système et constituera un élément clef de réussite de cette réforme des programmes.
- Cette évolution du jugement doit permettre de disposer des meilleures compétences aux échelons incontournables notamment à l'échelon régional. L'attention doit être portée en particulier sur le jugement des épreuves du programme Formation. Ce programme permettant l'accès direct au programme FINA Espoirs.

2. Objectifs

Dans chacune des épreuves, la nageuse doit disposer des informations, par retour après le jugement, pour pouvoir s'évaluer et s'améliorer d'une prestation à l'autre, d'une session à l'autre (place, notes, niveaux, appréciations....).

3. Modalités

Le respect des principes et objectifs énoncés conduisent à concevoir une notation applicable à tous les programmes du socle de formation pour les épreuves 1, 2, 3 (danse, propulsion, technique).

L'épreuve N°4 « Improvisation » nécessite une notation spécifique.

L'épreuve N°5 « Ballet » est jugée comme tout ballet combiné FINA + 2 juges de contrôles.

Notations des épreuves 1, 2 et 3 : 2 notes et 2 jurys

La notation choisie permet de concilier une approche analytique et une approche globale de la discipline afin de renforcer les bases techniques attendues à chacun des niveaux.

Les juges pourront ainsi se focaliser sur des points essentiels et être précis dans leur mission d'évaluateur : facilitation de la tâche, responsabilité partagée, impartialité et honnêteté. Ceci afin d'améliorer la qualité du jugement.

▪ Note « fondamentale »

Elle permet d'évaluer de façon plus analytique des éléments attendus qui garantissent un **niveau d'acquisition minimum** pour valider une épreuve dans un niveau donné.

Le nombre de tâches fondamentales est donc réduit aux éléments incontournables à acquérir.

Jury : il se compose de 3 juges

- Chaque juge note chaque tâche définie comme « fondamentale » sur 10 points au dixième de points. (Notion de note « plancher » obligatoire pour la moyenne des juges sur chacune des tâches).

▪ Note « globale »

Elle rend possible la découverte et l'apprentissage de nouvelles « difficultés » ou « savoirs faire » techniques en tenant compte du niveau d'acquisition de ces éléments.

- Jury** : il se compose de 3 juges **minimum**

- Chaque juge note l'épreuve dans sa totalité, sur 10 points au dixième de points en prenant en compte les critères FINA. (SS 10). (Notion de note « plancher » obligatoire pour la moyenne des juges du jury).

Conditions pour obtenir l'épreuve

- Obtenir le total de points exigé en note « fondamentale » d'une part et le total de points exigé en note « globale » d'autre part. Ces deux notes ne peuvent se compenser.

4- Notation par niveau dans le socle :

- o Note minimum exigée : niveau correspondant à l'objectif minimum recherché.
- o Au dessus de la note exigée : rechercher à optimiser le niveau jusqu'au parfait (=10).

Niveau Acquisition

Danse :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5/10 sur l'ensemble des juges.

Propulsions ballets :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5/10 sur l'ensemble des juges.

Propulsions techniques :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5/10 sur l'ensemble des juges.

Technique :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5/10 sur l'ensemble des juges.

Niveau Développement

Danse :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5,5/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5,5/10 sur l'ensemble des juges.

Propulsions ballets :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5,5/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5,5/10 sur l'ensemble des juges.

Propulsions techniques :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5,5/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5,5/10 sur l'ensemble des juges.

Technique :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5,5/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 5,5/10 sur l'ensemble des juges.

Niveau Formation

Danse :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 6/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 6/10 sur l'ensemble des juges.

Propulsions :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 6/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 6/10 sur l'ensemble des juges.

Technique :

Note fondamentale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 6/10 par tâche définie sur l'ensemble des juges.

Note globale : l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 6/10 sur l'ensemble des juges.

5- Composition des jurys :

La mise en place des nouveaux diplômes fédéraux va permettre de valider les deux formations éducateur et officiel.

Pour information : Brevet Fédéral 3 / Officiel D,
 Brevet Fédéral 4 / Officiel C,
 Brevet Fédéral 5 / Officiel B.

C'est ainsi que les éducateurs pourront participer à la composition du jury pour les épreuves 2,3 4 et 5 de compétition du socle.

Les ateliers de juges pourront être composés de différentes façons :

- soit, d'éducateurs titulaires d'un brevet fédéral,
- soit, d'officiels
- soit, d'éducateurs titulaires d'un brevet fédéral et d'officiels.

Pour l'épreuve 1 du socle (danse), les DE danse sont habilités à évaluer et sont préconisées sur la note fondamentale.

Un minimum de 3 personnes par atelier de juges, appartenant à 2 clubs différents.

III – ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

- A chaque niveau, la Formation des Officiels devra permettre :
 - d'acquérir des connaissances, de les confronter et de les actualiser,
 - d'effectuer une pratique de jugement.

- Cela implique :
 - une pratique d'observation en club, liée au niveau de la catégorie concernée,
 - un regroupement en stage de Recyclage (week-end ou autres possibilités),
 - le passage d'un examen.

- Pour chaque niveau de pratique, l'Officiel doit :
 - avoir sa tenue blanche correcte et réglementaire (neutre et décente), chaussures blanches
 - à chaque compétition,
 - penser à se munir d'un stylo, de papier, d'une calculatrice, d'un sifflet et d'un chrono,
 - être en possession de tous les Règlements et Circulaires,
 - se tenir en permanence informé en assistant aux stages de Recyclage,
 - respecter les directives du Juge-Arbitre et se tenir à la disposition de celui-ci,
 - respecter les horaires et rester jusqu'à la fin de la compétition,
 - aider à ranger le matériel et les abords de la piscine,
 - respecter le travail des nageuses quel que soit le niveau de compétition,
 - relire attentivement, au préalable, les critères de l'épreuve à juger et l'échelle de notation.

NIVEAU D'OFFICIEL	NIVEAU DE COMPETENCE	FONCTIONS	INSTANCE HABILITEE A FORMER ET A HOMOLOGUER
Jeune Officiel D	→ Acquisition (JO et D) → Développement (D)	Délégué aux nageurs Secrétariat Jugement du niveau Acquisition Jugement Développement (Danse, Parcours Technique, Technique)	Responsable de Formation Régionale des Officiels
C	→ Acquisition → Développement → Formation → Figures Imposées de niveau régional et interrégional	Idem Officiels D Chronométrateur Jugement du socle de formation Jugement Figures Imposées aux Championnats de niveau régional et interrégional	Responsable de Formation Régionale des Officiels
B	→ Socle de formation → Championnats de niveau Régional et Interrégional, de compétitions préparatoires aux épreuves F.I.N.A, du programme performance et du tournoi de qualification	Idem Officiels C Responsable sonorisation /entraînement Juge-Arbitre du socle de formation Juge-Arbitre Championnats Régionaux et Interrégionaux, de compétitions préparatoires aux épreuves F.I.N.A, du programme performance et du tournoi de qualification	Responsable de Formation Régionale des Officiels
A	→ Socle de formation → Tous Championnats de niveau Régional et Interrégional, de compétitions préparatoires aux épreuves F.I.N.A, du programme performance et du tournoi de qualification → Tous Championnats de niveau national et élite	Idem Officiels B Juge-Arbitre Championnats Interrégionaux, Nationaux et Elite Jugement et fonctions d' Officiel dans tous les Championnats	F.F.N.
AI	→ Idem A Championnats Nationaux, élite et Internationaux C.O.M.E.N - L.E.N - F.I.N.A.	Idem Officiels A + Jugement et fonctions d'Officiel International	F.F.N. C.O.M.E.N. L.E.N. F.I.N.A.

- IV – CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Pour tous les niveaux

- Etre licencié F.F.N.
- Etre âgé de 14 ans minimum pour les Jeunes Officiels et de 18 ans minimum pour les Officiels D. Cependant, l'inscription peut être faite directement en D, sans passer par le Jeune Officiel.
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel précédent (le cas échéant).

- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

Le Comité Régional transmettra alors au candidat :

- Cette Circulaire de Formation des Officiels.

- Le Livret d'Activité d'Officiel.

- Les renseignements concernant :
 - Les modalités de Formation aux examens (lieu, date, etc).
 - Les modalités de passage de l'examen (lieu, date, etc).

- Les documents éventuels nécessaires à la Formation d'Officiel.

- V - JEUNE OFFICIEL « JO » et OFFICIEL D

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

JO :

- Etre âgé de 14 ans minimum,
- Pratiquer la Natation Synchronisée dans un club depuis au moins 2 ans,

D :

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- L'inscription peut être faite directement en D sans passer par le Jeune Officiel,

B - NIVEAU D' INTERVENTION :

- Epreuve 1, 2, 3 et 4 du cycle 1 du socle : Niveau Acquisition,
- **Epreuve 1, 2 (parcours technique) et 3 du cycle 2 du socle : Niveau « Développement » (pour le D seulement)**

C - FONCTIONS :

- Jugement des épreuves 1, 2, 3 et 4 du niveau Acquisition du socle,
- **Jugement des épreuves 1, 2 (parcours technique) et 3 du cycle 2 du niveau Développement du socle (pour le D seulement)**
- Secrétariat (recueil des données, calcul),
- Délégué aux nageurs.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- Responsable de Formation Régionale ou Départementale par délégation.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Description du cycle 1 niveau « Acquisition » du socle,
- **Description du cycle 2 niveau « Développement » du socle, épreuve 1, 2 (parcours technique) et 3 (pour le D seulement)**
- Méthode d'évaluation.
- Utilisation des formulaires,
- Travail de secrétariat,
- Fonction de délégué aux nageurs.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 10 questions portant sur le contenu de la formation.
- 1 seule erreur admise.**

F-2 - Epreuves pratiques :

F-2-1 : - Délégué aux nageurs.

F-2-2 : - Secrétariat.

F-2-3 : - **JO : 4 jugements en double du jury officiel pour chacune des épreuves 1 à 4 du niveau Acquisition dans le socle; 2 en note fondamentale, 2 en note globale ; chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum.**

- **D : idem JO dont 2 jugements en double du jury officiel pour chacune des épreuves 1, 2 (parcours technique) et 3 du niveau Développement dans le socle; 2 en note fondamentale, 2 en note globale ; chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum.**

Tolérance :

Pas plus de 3 fois + ou – 0,5 point de différence avec la note du juge officiel du même critère par groupe de 10 nageuses.

Toutes ces épreuves pratiques sont obligatoires.

F-3 - Validation:

Un jeune officiel JO obtient le niveau D **le jour de sa majorité**. Ces niveaux de qualification sont attribués lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

- VI - OFFICIEL « C »

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel JO ou d'Officiel D,
- Avoir jugé, au moins, une session complète des épreuves 1, 2, 3 et 4 du cycle 1,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- Cycle 1 et cycle 2 du socle,
- Figures Imposées en compétitions organisées au niveau Régional et Interrégional.

- Juge-Arbitre dans le cycle 1 niveau Acquisition du socle, **à condition d'avoir validé l'épreuve écrite de l'officiel B.**

C - FONCTIONS :

- Jugement du Cycle 1 et cycle 2 du socle,
- Jugement des Figures Imposées en compétitions organisées au niveau Régional et Interrégional.

- Secrétariat,
- Délégué aux nageurs,
- Chronométrage.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- Responsable de Formation Régionale.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Programmes du socle de formation
- Description technique des Figures Imposées de toutes les catégories d'âge,
- Ballets combinés,
- Règlements sportifs de l'année sportive en cours FINA et FFN.

- Rôle du Juge Arbitre dans une session du socle,
- Organisation d'une session du socle.

- Méthode d'évaluation,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements F.F.N, F.I.N.A) en Figures Imposées et Ballets Combinés,

- Utilisation des formulaires,
- Travail de secrétariat des différentes compétitions (Figures imposées, Ballets),
- Fonction de délégué aux nageurs,
- Chronométrage.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 10 questions portant sur le contenu de la formation.

Durée de l'épreuve : 1heure.

La note de 12/20 est exigée.

F-2 - Epreuves pratiques :

F-2-1 : - Secrétariat.

F-2-2 : - Chronométrage.

F-2-3 : - Jugement en double du jury officiel sur 4 sessions* complètes validées du cycle 2 dans le socle ; 2 sessions* en note fondamentale, 2 sessions* (4 épreuves) en note globale ; chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum,

- 1 Jugement en double de 40 notes par Figures Imposées (4) au cours d'une ou plusieurs rencontres Régionales ou Interrégionales,

- 1 Jugement en double de 2 épreuves 5 des cycles 1 et 2 du socle ; chacune des épreuves comprenant 10 Ballets minimum.

* 1 session = épreuves n° 1, 2, 3 et 4 du socle.

Tolérance :

Pas plus de 2 fois de + ou - 0,5 point de différence avec la note du jury officiel sur 15 ballets en rencontre régionale ou interrégionale.

Tolérance : Figures Imposées :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 10.

Toutes ces épreuves pratiques sont obligatoires.

F-2-4 : - Juge Arbitre sous contrôle, d'une session du socle.

F-2-5 : - Epreuve Orale à valider, soit en piscine, soit en vidéo :

Donner la description F.I.N.A (positions et transitions), définir la méthode de notation et les critères de jugement d'une Figure Imposée tirée au sort dans les listes F.I.N.A.

F-3 - Validation :

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

- VII - OFFICIEL « B »

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel C,
- Avoir jugé une session* entière du cycle 2 (niveau Formation) du socle et des Figures Imposées en rencontres régionales et interrégionales, au titre de juge officiel C,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

* 1 session = épreuves n° 1, 2, 3, 4 et 5 du socle.

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- Rencontres régionales et interrégionales,
- Compétitions préparatoires aux épreuves F.I.N.A,
- Programme Performance,
- Tournoi de qualification.

C - FONCTIONS :

- Juge Arbitre du cycle 2 du socle, des Rencontres régionales et interrégionales, des Compétitions préparatoires aux épreuves F.I.N.A, du programme Performance et du tournoi de qualification.

- Jugement des Rencontres régionales et interrégionales,
- Jugement des Compétitions préparatoires aux épreuves F.I.N.A,
- Jugement des Programme Performance,
- Jugement des Tournoi de qualification.

- Secrétariat,
- Fonction de délégué aux nageurs,
- Chronométrage,
- Sonorisation.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- Responsable de Formation Régionale.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours F.I.N.A et F.F.N.

- Description des épreuves du socle,
- Description technique des Figures Imposées de toutes les catégories d'âge.

- Fonctions du Juge Arbitre en rencontres régionales et interrégionales, des compétitions préparatoires aux épreuves F.I.N.A, du programme performance et du tournoi de qualification,
- Organisation d'une session complète du socle,
- Organisation de toute autre compétition.

- Méthode d'évaluation,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements F.F.N, F.I.N.A) en Figures Imposées, en Ballets Techniques, Libres et Combinés..

- Utilisation des formulaires,
- Secrétariat des différentes compétitions,
- Responsabilité de délégué aux nageurs,
- Chronométrage,
- Responsabilité de la sonorisation,
- Fonction d'annonceur,

- Sensibilisation aux logiciels de la F.F.N (gestion de compétition).

- Stage d'observation de 10 heures du niveau interrégional, soit en club, soit lors d'un stage de regroupement de niveau Départemental ou Régional validé par une attestation du Conseiller Technique Interrégional.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 20 questions portant sur le contenu de la formation.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

La note de 26/40 est exigée.

F-2 - Epreuves pratiques :

F-2-1 : - Secrétariat des Figures Imposées, **des Ballets.**

F-2-2 : - Responsable sonorisation (entraînement et épreuves).

F-2-3 : - 3 Jugements en double du jury officiel d'1 rencontre régionale et/ou interrégionale, d'1 compétition préparatoire aux épreuves F.I.N.A ou d'1 programme performance ou d'1 tournoi de qualification **sur 30 Ballets (libres, techniques et combinés).**

- 2 Jugements dans un jury officiel en Figures Imposées d'une rencontre interrégionale ou d'1 compétition préparatoire aux épreuves F.I.N.A ou d'1 programme performance ou d'1 tournoi de qualification **(10 nageuses par figure imposée).**

Tolérance : Figures Imposées :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 10 nageuses en rencontre de niveau régional et de niveau interrégional.

Tolérance : Ballets :

Pas plus de 2 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne du jury officiel dans les 2 notes des Parcours Techniques, des Ballets Libres et des Ballets Combinés sur 15 ballets.

Toutes ces épreuves pratiques sont obligatoires.

F-2-4 : - Juge Arbitre des épreuves du socle,

- Juge Arbitre sous contrôle, d'une compétition de niveau régionale et interrégionale.

F-2-5 : - Epreuve Orale à valider, soit en piscine, soit en vidéo :

1°/ Reconnaître les éléments techniques imposés et définir les critères de jugement des Ballets Techniques (solo et duo),

2°/ Donner la description F.I.N.A (positions et transitions), définir la méthode de notation et les critères de jugement d'une Figure Imposée tirée au sort dans les listes F.I.N.A.

F-2-6 : - Stage d'observation de 10 heures minimum du niveau interrégional validé par une attestation du Responsable de Formation Régionale.

F-2-7 : - Sensibilisation aux logiciels de la F.F.N, validée par une attestation du Responsable de Formation Régionale.

F-3 - Validation :

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait d'abord à l'épreuve F1 (épreuve théorique écrite) puis aux épreuves F2 (épreuves pratiques). Ces épreuves pratiques (F2) pourront être passées dans un ordre indifférent.

- VIII - OFFICIEL « A »

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 18 ans,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel B,
- Avoir jugé en jury officiel et être depuis au moins 2 ans officiel actif en tant qu'officiel B validé : c'est-à-dire avoir jugé 4 compétitions en au moins 2 ans.
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, **un mois avant la date fixée pour l'épreuve écrite.**

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- Jugement des compétitions Nationaux et Elite.

C - FONCTIONS :

- Juge Arbitre des Nationaux et Elite.
- Tout jugement y compris les championnats Nationaux et Elite.
- Toutes fonctions d'officiel autres que le jugement.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- F.F.N.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours F.I.N.A et F.F.N.
- Description des épreuves du socle,
- Description technique des Figures Imposées de toutes les catégories d'âge, des Ballets Techniques seniors (solo et duo).
- Rôle de juge arbitre et de vice arbitre à tout niveau de compétition,
- Méthode d'évaluation,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements F.F.N, F.I.N.A) en Figures Imposées , en Ballets Techniques, Libres et Combinés.
- Utilisation des formulaires,
- Secrétariat des différentes compétitions,
- Chronométrage.
- Responsabilité de la sonorisation ou de l'entraînement,
- Fonction d'annonceur,
- Gestion informatique d'une compétition : engagements, jurys.
- Stage d'observation de 12 heures du niveau national et élite, soit en club, soit lors d'un stage de regroupement de niveau National.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 20 questions portant sur le contenu de la formation.
- Durée de l'épreuve : 2 heures.
- La note 28/40 est exigée.

F-2 - Epreuves pratiques :

F-2-1 : Vice Arbitre d'une compétition nationale et élite et annonceur.

F-2-3 : Secrétariat des Figures Imposées, des Ballets Techniques, Libres et Combinés.

F-2-4 : Jugement, en double du jury officiel au cours de 4 Championnats nationaux et élites.

Chaque jugement en double peut être homologué si le candidat a jugé au minimum :

- d'une part 80 Figures Imposées (20 nageuses sur 4 Figures Imposées différentes) et 20 ballets libres d'une même compétition (solos, duos, équipes confondus ou combinés confondus).
- d'autre part 20 Ballets Techniques et 20 Ballets Libres d'une même compétition (solos, duos confondus).

Tolérance : Figures Imposées :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne des notes restantes du jury officiel, par groupe de 20 notes sur chaque figure .

Tolérance : Ballets Techniques, Ballets Libres et Ballets Combinés :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne du jury officiel sur 20 ballets.

- 1 / d'une part, l'Exécution et d'autre part, l'Impression Générale en Ballet Technique,
- 2 / d'une part, le Mérite Technique et d'autre part l'Impression Artistique en Ballet libre et en Ballet Combiné.

F-2-5 : Au cours de ces 4 Championnats, le candidat peut être amené à argumenter sa notation après l'épreuve.

F-2-6 : Stage d'observation de 12 heures minimum du niveau national et élite, validé par une attestation du Conseiller Technique Interrégional.

F-3 - Validation :

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait d'abord à l'épreuve F1 (épreuve théorique écrite) puis aux épreuves F2 (épreuves pratiques). Ces épreuves pratiques pourront être passées dans un ordre indifférent.

- IX - OFFICIEL « A.I » F.F.N NIVEAU INTERNATIONAL

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Etre titulaire du niveau de qualification d'Officiel « A » dans sa totalité,
- Avoir officié en tant qu'Officiel « A », jugement ou autres fonctions, sur 4 Championnats Nationaux et Elite dont 1 Championnat senior,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimés en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- C.O.M.E.N, L.E.N et F.I.N.A.

C - FONCTIONS :

- Jugement et fonctions au niveau international.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- F.F.N : pour les compétitions C.O.M.E.N, L.E.N et F.I.N.A (liste G).
- F.I.N.A : pour les compétitions L.E.N et F.I.N.A (autres listes).

E - CONTENU :

- Réglementation des compétitions Internationales C.O.M.E.N, L.E.N, F.I.N.A.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 Oral

Tirage au sort de la catégorie Minime ou Junior en figures imposées F.I.N.A.

Lire en anglais la description F.I.N.A. d'une figure obligatoire puis d'une figure optionnelle de la catégorie tirée au sort.

Se placer en situation de vice-arbitre d'atelier (comme en réunion de jury) et donner, en français, les points clés, les critères de jugement et la grille de notation des figures imposées tirées au sort.

Tirage au sort de 3 ballets techniques (en solo ou duo ou équipe) et de 3 ballets libres (en solo ou duo ou équipe).

Classer ces trois ballets dans chaque catégorie et les noter :

1- Exécution et Impression Générale

2- Mérite Technique et Impression Artistique

par rapport à l'échelle de l'appréciation de 0 à 10.

F-2 Ecrit

Définir de façon précise, les critères de jugement justifiant les notes attribuées, aux 3 ballets techniques et 3 ballets libres tirés au sort au préalable.

Nota :

L'Officiel « A I » F.F.N Niveau International est tenu de juger un minimum de 3 compétitions Nationale ou Elite par saison et participer activement sur le plan régional et interrégional.

- X- VALIDATION

• Pour la validation des épreuves pratiques :

Il est nécessaire que :

- les juges en examen figurent dans les résultats de la compétition avec le type d'épreuves réalisées,
- le livret soit signé par le Juge Arbitre de la compétition et soit validé par Responsable de Formation du niveau correspondant pour chaque épreuve.

Tous les résultats doivent être envoyés au Responsable de Formation Régionale.

• Pour le contrôle de l'épreuve de Jugement :

Les fiches de notes où figurent les notes du jury officiel et des juges en examen sont contrôlées par le Responsable de Formation des Officiels et/ou par le logiciel

Seul le Responsable de Formation des Officiels est habilité à proposer le niveau de qualification.

• La nomination est effectuée :

- Pour les Officiels « D », « C » et « B » : par le Responsable de Formation Régionale des Officiels.
- Pour les Officiels « A » : par la F.F.N.
- Pour les Officiels « A.I », C.O.M.E.N, L.E.N et F.I.N.A liste G : par la F.F.N.

- XI - MAINTIEN DANS LES CATEGORIES D'OFFICIELS

OFFICIELS « D », « C » : Sous la responsabilité de chaque Région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 3 sessions complètes du socle sur 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau Régional sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de Règlements.

OFFICIELS « B » : Sous la responsabilité de chaque Région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 2 sessions complètes du socle sur 2 saisons sportives,
- Participer au moins à 2 Compétitions régionales ou interrégionales sur 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau Régional sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de Règlements.

OFFICIELS « A » : Sous la responsabilité de la F.F.N.

Chaque Officiel doit :

- Officier au minimum dans 4 championnats nationaux ou élite sur 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau national sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de Règlements.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'Officiel n'est plus admis à juger.

- XII - REINTEGRATION

OFFICIELS « D », « C », « B » :

Pour être admis de nouveau à juger, chaque Officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès du Responsable de Formation Régionale,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau régional,
- Juger en double du jury officiel 2 compétitions du niveau correspondant pendant la saison sportive en cours.

La réintégration est effective sous le contrôle du Responsable de Formation Régionale des Officiels.

OFFICIELS « A » :

Pour être admis de nouveau à juger, chaque Officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès de la F.F.N.,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau national,
- Juger en double du jury officiel 2 Championnats Nationaux ou Elite pendant la saison sportive en cours.

La réintégration est effective, sous le contrôle de la F.F.N.

- XIII - ORGANISATION PRATIQUE

Faire apparaître sur les résultats, les noms, le numéro des juges en examen, et enregistrer leurs notes sur le logiciel informatique qui calculera les écarts.

Les formulaires d'inscription pour chaque niveau d'officiel sont joints en annexe.

OFFICIELS « D », « C », « B » :

Sous proposition **annuelle** du Comité Régional, **avant le 1^{er} octobre de la saison**, la F.F.N désigne un Responsable de Formation Régionale des Officiels **et un Responsable adjoint**, choisis en fonction de leur expérience et de leur formation.

Ils ont pour mission de former les officiels et de faire passer les examens.

Le Responsable de Formation Régionale des Officiels doit avoir au minimum réussi l'épreuve écrite de l'Officiel A pour être habilité par la F.F.N à cette responsabilité.

Le Responsable adjoint doit être au minimum l'Officiel B.

Chaque Comité Régional, par l'intermédiaire de son Responsable de Formation des Officiels, assure :

- La formation des Officiels « D », « C » et « B »,
- Les épreuves écrites et les questions,
- Les épreuves pratiques,
- La distribution des classeurs livrets d'activités d'Officiel,
- La nomination des Officiels « D », « C » et « B ».

Chaque candidat est responsable de la tenue de son classeur « Livret d'Activités d'Officiel ».

Chaque Responsable de Formation Régionale des Officiels doit, à la fin de chaque saison sportive et au plus tard pour la réunion des Présidents de Région, transmettre à la F.F.N, un compte rendu concernant la formation, le passage des examens et le recyclage de tous les officiels dont il a la charge. Il doit tenir à jour les listes des officiels « D », « C » et « B », en activité, sur le logiciel informatique.

NOTA 1 : Possibilité de passer des épreuves dans un comité voisin avec l'accord écrit des Responsables Régionaux de Formation des 2 régions concernées.

NOTA 2 : **Le Responsable de Formation Régionale des Officiels désigne les Juges Arbitres délégués de chaque compétition au niveau régional et interrégional qui devront s'assurer que la composition du jury soit conforme aux règles de cette circulaire.**

OFFICIELS « A » :

Chaque Comité Régional reçoit les demandes, sur fiche d'inscription (en annexe), **(date limite le 1^{er} novembre)** et les transmet à la F.F.N **avant le 15 novembre**, après visa écrit du Responsable de Formation Régionale des Officiels, **un mois avant la date fixée pour l'épreuve écrite.**

Une épreuve écrite d'Officiels « A » peut être organisée durant la saison sportive.

Les épreuves pratiques auront lieu au cours des Championnats Nationaux et Elite. La demande écrite doit être effectuée au moment de la date limite des engagements à la F.F.N.

L'ensemble des épreuves de l'Officiel « A » est sous la responsabilité de la F.F.N qui :

- Informe les candidats des modalités de passage de l'examen,
- Convoque les candidats,
- Propose les questions et corrige les épreuves écrites,
- Organise et corrige les épreuves pratiques,
- S'assure de la tenue de toutes les fonctions en compétition nationale par les candidats,
- Vise les livrets d'Officiels,
- Propose la nomination des Officiels « A ».

COMITE REGIONAL :

Photo

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION SYNCHRONISEE

(1) Niveau : « A » - « AI » F.F.N Niveau International

(1) Me, Mlle, M. NOM : PRENOM :

Né(e) le : à : Nationalité :

Demeurant :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro :

(2) N° :

(1) A titre Individuel, au Club (3) :

Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		
	F.F.N.		

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) N° complet avec Région/Département/Club/Personnel.

(3) Intitulé complet du Club.

Justifier le niveau précédent acquis

FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

COMITE REGIONAL :

Photo

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION SYNCHRONISEE

(1) Niveau : « JO » - « D » - « C » - « B »

(1) Me, Mlle, M. NOM : PRENOM :

Né(e) le : à : Nationalité :

Demeurant :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro :

(2) N° :

(1) A titre Individuel, au Club (3) :

Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		

(4) Rayer les mentions inutiles.

(5) N° complet avec Région/Département/Club/Personnel.

(6) Intitulé complet du Club.

Justifier le niveau précédent acquis

COMITE REGIONAL :

**PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU INTERREGIONAL
DE NATATION SYNCHRONISEE**

Je soussigné (e) Me, Melle, M

atteste que :

officiel « B » en examen a assisté (e) à un stage d'observation de 10h minimum du niveau
Interrégional de Natation Synchronisée qui s'est déroulé à

Lieu :

Nature du stage:

Fonction exercée par le stagiaire :

Date :

Signature et nom du Conseiller Technique Interrégional :

Signature et nom du Responsable de Formation Régionale :

COMITE REGIONAL :

**PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU NATIONAL ou ELITE
DE NATATION SYNCHRONISEE**

Je soussigné (e) Me, Melle, M

atteste que :

Officiel « A » en examen a assisté (e) à un stage d'observation de 12 heures minimum du niveau National ou Elite de Natation Synchronisée qui s'est déroulé à

Lieu :

Nature du stage:

Fonction exercée par le stagiaire :

Date :

Signature et nom du Conseiller Technique Interrégional :